



10 1 OCT 2010

Le Directeur Général

AVIS AUX UTILISATEURS DES PLATEFORMES INFORMATIQUES DOUANIERES

La Direction Générale des Douanes informe les utilisateurs de ses plateformes que la phase pilote du projet de dématérialisation des formalités du commerce extérieur a commencé le **23 Septembre 2010**.

Pour un bon déroulement de cette phase, qui exige l'identification numérique de tous les acteurs, conformément aux dispositions contenues dans la loi n°2008-08 du 25 janvier 2008 sur les transactions électroniques et l'arrêté d'application numéro 06942 du 02 août 2010, tous les utilisateurs desdites plateformes sont invités à se rapprocher du Centre d'enregistrement mis en place par le GIE GAINDE 2000 aux fins de procéder aux formalités d'identification et d'immatriculation.

Une fois ces formalités remplies, il leur sera délivré un certificat numérique qui leur permettra d'utiliser la signature électronique dans les applications informatiques douanières mises à leur disposition dans le cadre du projet de dématérialisation.

Pour le Directeur général des Douanes
absent, le Coordonnateur chargé de l'intérim.

Le Directeur
Général

Elimane Salhou GNINGUE